



COMITÉ DE DIRECTION

Bureau Exécutif

PROCÈS-VERBAL N°17

Réunion du :	Mardi 27 février 2024
Par :	Voie dématérialisée
Présidence :	M. Jean-Louis DISTANTI
Présents :	MM. Vincent CASERTA, Philippe DI MARCO, Noël MANNINO, Mathieu SAVY
Absences excusées :	M. Eric BORGHINI
Assiste(nt) à la séance :	MM. Arnaud DOUDET et Nicolas DUBOIS Mme Camille TORRENTE

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer un Bureau Exécutif par voie dématérialisée.

En l'absence du Président Eric BORGHINI, et conformément à l'article 14.4 des Statuts de la LMF, M. Jean-Louis DISTANTI a été mandaté pour présider la présente réunion.

1. POINT C.R. DES ARBITRES

● Projet des « Ambassadeurs de l'arbitrage »

Maxime APPRUZESSE, C.T.R.A. de la Ligue présente le projet des « Ambassadeurs de l'arbitrage » dont les objectifs sont les suivants :

- Créer une équipe de promotion sur l'arbitrage
- Mener des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires
- Réaliser des interventions dans les clubs et les accompagner en matière d'arbitrage
- Renforcer les moyens humains des C.D.A.

Cinq ambassadeurs bénévoles (un par C.D.A.) se déplaceront dans les clubs et effectueront des formations par voie de visioconférence.

Il est ainsi proposé de les valoriser en leur offrant une dotation en équipement, ainsi qu'en indemnisant les frais de déplacements. Le projet débutera dès le mois d'avril 2024.

- Fidélisation des Arbitres

Le C.T.R.A., Maxime APPRUZESSE, indique que toutes les actions mises en place par la Ligue visent à la fidélisation des arbitres recrutés. Il fait valoir que la Ligue comptabilise ce jour 1 254 arbitres.

Une enquête a été effectuée auprès des arbitres ayant cessé leur activité au cours des 10 dernières saisons. 283 réponses ont été apportées et montrent que 100 personnes ont émis la volonté de reprendre l'arbitrage.

La Ligue Méditerranée comptabilise seulement 15.55% de taux de non-renouvellement, alors que la moyenne de l'ensemble des Ligues est de 21.80%. Il souligne que la plupart sont des jeunes arbitres (JAL) (28%).

Il ressort les difficultés suivantes :

- **Problématiques liées aux désignations :**

- Certains arbitres ne sont pas désignés alors qu'ils sont disponibles.
- Certains arbitres sont désignés sur des rencontres inférieures à leur catégorie.
- 20% des jeunes arbitres sont désignés à plus de 150 Km et rencontrent des difficultés pour se déplacer.

Il est présenté une étude du fonctionnement des désignations au sein des autres Ligues. Il ressort de ce document, que dans toutes les autres ligues, les C.T.R.A sont impliqués dans le processus de désignation.

Maxime APPRUZESSE propose que les désignations des JAL (Jeunes Arbitres de Ligue) et de leurs observateurs, soient effectuées par les Conseillers techniques Régionaux en Arbitrage, afin de limiter la perte de ces arbitres. Cela permettrait également d'ajouter de la cohérence dans les désignations, et réduire la charge de travail de la C.R.A.

- **Problématiques liées à la couverture des rencontres par les arbitres :**

M. MANNINO fait valoir que chaque week-end, environ 20 rencontres ne sont pas couvertes par un trio arbitral. Il souligne que la plupart sont des rencontres organisées sur le territoire du District de Provence.

Maxime APPRUZESSE propose de gonfler le contingent d'arbitres régionaux afin de réduire le nombre d'arbitres demandé aux Commissions Départementales sur les rencontres régionales.

Nicolas DUBOIS soulève les difficultés liées aux montants des frais de déplacements des Officiels.

Cyril BOUREAU fait valoir que des solutions ont été proposées à la C.R. des Arbitres, concernant les désignations sur les rencontres de Régional 3 prévues la saison prochaine, mais que celles-ci ont été refusées.

Au regard des difficultés soulevées, les membres du Bureau Exécutif décident de convoquer la C.R. des Arbitres, les désignateurs de la C.R. des Arbitres, les C.T.R.A. et le service Compétitions, dans les meilleurs délais, afin d'évoquer ces éléments et trouver les solutions permettant de couvrir les rencontres régionales lors de la présente saison et pour les saisons à venir.

2. POINT ACTUALITÉS DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Organisation LMF

Suite au départ de Raphaël BOUTIN, les dossiers urgents ont été traités et l'activité des différentes équipes a été maintenue au cours du mois de février.

Désormais, une nouvelle organisation doit être réfléchie au sein de la Ligue, afin de retrouver un équilibre quant à la répartition des missions entre collaborateurs. Une proposition sera effectuée lors du prochain Comité de Direction.

● Assurances Licences

La Mutuelle des Sportifs, assureur des clubs et licenciés en Individuelle Accident et Responsabilité Civile, cesse son activité dès la fin de saison.

Quatre courtiers ont été rencontrés afin de trouver un assureur pour la saison prochaine :

- GENERALI (Via un courtier)
- MMA (Via un courtier)
- ALLIANZ (Via un courtier)
- WTW

L'offre la plus attractive à ce jour fait néanmoins ressortir une augmentation de 15% du coût global lié à l'assurance, à laquelle vient s'ajouter 3% d'augmentation par saison. Des discussions sont donc toujours en cours pour négocier au mieux les garanties mais aussi la tarification avec les différents assureurs. Arnaud DOUDET évoque également la dimension partenariale qui se joue avec les différents acteurs.

Il rappelle également la situation d'urgence du dossier dans la mesure où les notices d'assurances doivent être publiées lors de l'ouverture des demandes de licences pour la saison 2024/2025.

● Organisation de l'Assemblée Générale d'Été / Soirée des récompenses

Il est proposé d'organiser l'Assemblée Générale d'Été, prévue le 15.06.2024, au sein du Cinéma GAUMONT VITROLLES.

Un cocktail dinatoire serait ensuite organisé dans ce même lieu.

Il est proposé de récompenser les Champions lors d'une soirée dédiée au cours du mois de septembre 2024.

Le Bureau Exécutif rend un avis favorable à la proposition suscitée.

● Rencontre Internationale - France/Chili

La rencontre se déroulera le 26 mars 2024 à 21 heures au Stade Vélodrome à Marseille. Il est prévu un moment convivial lors de cette rencontre, réunissant les acteurs de la Ligue (Elus, Bénévoles et Salariés).

● Campus – Organisation

Arnaud DOUDET fait un point sur l'état d'avancement du projet Campus.

Il fait valoir qu'une demande complémentaire a été notifiée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), concernant le dossier de la D.A.E. et qu'une réponse doit être effectuée dans les trois mois.

Il souligne que le départ de Raphaël BOUTIN entraîne une charge de travail supplémentaire quant aux missions CAMPUS, en interne.

Une équipe projet est proposée pour l'organisation des missions opérationnelles lors des trois prochains mois autour des bureaux d'études, à savoir :

- Suivi du dossier DAE par M. Remy LAGARRIGUE, Société REDMAN
- Suivi du dossier Financier par M. Fabrice NECAS, Société ARGESTE
- Coordination et Foncier par M. Arnaud DOUDET
- Coordination des élus par M. Vincent CASERTA

Un budget spécifique pour l'accompagnement des missions des bureaux d'étude est proposé avec une tarification à la journée.

Le Bureau Exécutif rend un avis favorable à la proposition d'organisation détaillée ci-dessus.

Il est également prévu d'inviter les professionnels missionnés sur le dossier CAMPUS (MM. LAGARRIGUE et NECAS) lors du prochain Comité de Direction du mois de mars afin de faire un point complet sur le dossier.

- Informations diverses

Le pot de départ de Marie-Lise DI RUSSO, salariée depuis 38 ans au sein de la Ligue, est organisé le 21 mars 2024.

Un séminaire Compétitions est prévu le 21 mars 2024 au siège de la Ligue, de 9h30 à 16h00 heures avec l'ensemble des acteurs des Districts.

Le terrain de FUTSAL financé avec l'aide de la Ligue Méditerranée et de la F.F.F a été positionné au STADE CARCASSONE d'Aix en Provence, il y a quelques années. Au regard des travaux réalisés en ce moment par la ville pour faire un grand complexe sportif, celui-ci a été démonté. Une prise de contact sera effectuée aux services de la Mairie d'Aix sur ce sujet.

3. POINT FINANCIER

- Placement UFF

Un état des placements de la Ligue est effectué par Arnaud DOUDET et Mathieu SAVY.

Ils soulignent que des produits financiers sont arrivés à échéance avec une belle plus-value et qu'il est nécessaire de faire des arbitrages sur une enveloppe de 600 000€.

Au regard des projets en cours, il est proposé de replacer une partie de ces produits auprès de l'UFF :

- 100 000€ sur un produit garantissant 5.80% sur 3 ou 5 ans.
- 100 000€ en fonds obligataires sécurisés.

Au regard des taux proposés actuellement sur les livrets d'épargne (3%), ils proposent de placer le reste de l'enveloppe sur des Livrets d'épargne au CREDIT AGRICOLE permettant une plus grande souplesse pour gérer la trésorerie.

Le Bureau Exécutif répond favorablement à la proposition suscitée.

- Situation de l'ET.S. ZACHARIENNE

Le club de l'ET.S. ZACHARIENNE se trouve actuellement en procédure de redressement judiciaire.

Une déclaration de créance d'un montant de 38 007.66€ a été effectuée auprès de l'étude en charge de la procédure de redressement par la Ligue Méditerranée.

La mandataire informe la Ligue que le dossier sera traité par le Tribunal début mars.

Dans cette attente, le Bureau Exécutif poursuit la mise en délibéré de sa décision en date du 06.02.2024 au regard de l'article 21 du Règlement d'Administration Générale de la Ligue.

4. DIVERS

Suite à la démission de M. Julien BLANC, Juriste de la Ligue Méditerranée et Instructeur Titulaire de la C.R. de discipline, il convient de procéder à la nomination d'un nouvel Instructeur titulaire, pour la durée

du mandat restant, conformément à l'article 3.3.2.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Il est proposé, en qualité d'Instructeur titulaire au sein de la C.R. de discipline, la nomination de Mme Lise DINQUER, Juriste de la Ligue Méditerranée.

Le Bureau Exécutif répond favorablement à la proposition suscitée.

Jean-Louis DISTANTI
Président de séance